

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 19 décembre 2017, à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le maire Francis Bouchard

 Mesdames

 Josée Bouchard
 Manon Brassard
 Isabelle Gagnon

 Messieurs les conseillers

 Martin Gagné
 Réjean Lacasse
 Charles Lessard

Est également présente : La directrice générale par intérim,
 Madame Carolle Perron

LES MEMBRES DU CONSEIL ÉTANT TOUS PRÉSENTS DÉSIRENT SE PRÉVALOIR LE L'ARTICLE 157 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC EN RENONÇANT À L'AVIS DE CONVOCATION ET DÉLIBÉRER SUR L'EMBAUCHE DE LA NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du Maire
 2. Embauche de la nouvelle directrice générale
 3. Fermeture de l'assemblée
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue, le quorum étant respecté puisque tous les membres sont présents et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

17-12-2640 Embauche de la nouvelle directrice générale

CONSIDÉRANT que la Municipalité des Bergeronnes a mandaté la firme Pro Gestion pour nous accompagner dans le cadre du processus d'embauche d'une direction générale et pour formuler les recommandations à cet égard;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des ressources humaines de la Municipalité des Bergeronnes;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE madame Marie-Ève Bouchard, résidante au 1, rue Kanishushit, Essipit, soit embauchée à titre de directrice générale de la municipalité des Bergeronnes,

DE déléguer au maire le pouvoir de conclure le contrat d'embauche de la nouvelle directrice générale selon les conditions qui ont été négociées préalablement avec le Comité des ressources humaines de la municipalité,

QUE madame Marie-Ève Bouchard soit, par la même résolution, autorisée à signer les effets bancaires (comptes 303555, 310026 et 302397) et tous les documents officiels de la municipalité des Bergeronnes.

QUE la date effective d'embauche est le 15 janvier 2018.

17-12-2641 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Martin Gagné demande la levée de la séance. Le maire déclare la séance close à 21h30.

Francis Bouchard
Maire

Carolle Perron
Directrice générale par intérim

Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.